Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260302-202624-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 2 mars 2026 à 18 heures

Membres en exercice : 15 – membres présents : 11
Date de convocation : 23 février 2026

Le deux mars deux mil vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Jean-Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Sonia ALLAIN, Catherine BOISLIVEAU, Adjoints, Sylvie MARIGAULT, Morgan BROUDER, Nolwenn BOHEC, Quentin LE HERVÉ, Martine TRAPON, Jean-François LE MIGNOT

Absents, excusés : Anne-Karine LE MAOU, Sylvie LE GALL BRIAND, qui donne pouvoir à Gérard QUILIN, Erwan GUIZOUARN

Absents : Julien BENOIST

Secrétaire de séance : Jean-François LE MIGNOT

202624 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025, AFFECTATION DES RESULTATS 2025 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 - BUDGET 90406 CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 présenté par le Maire,
Considérant que le compte administratif de l'exercice 2025 n'ayant pas encore été voté, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats,
Vu l'avis du Trésorier en date du 27 février 2026
Considérant les résultats de l'exercice 2025 tels qu'ils ressortent des documents comptables disponibles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 – Reprise anticipée des résultats

Le Conseil municipal décide de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Section de fonctionnement
Résultat de l'exercice : 0.00 euros
Résultat reporté : 5 998.22 euros
Résultat de clôture : 5 998.22 euros

Section d'investissement
Solde d'exécution de l'exercice : 0.00 euros
Solde antérieur reporté : 0.00 euros
Solde d'exécution global : 0.00 euros

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260302-202624-DE

Article 2 – Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : Report en fonctionnement (002) : **5 998.22 euros**

Article 4 – Vote du budget primitif

Le Conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement
Dépenses : 5 998.22 euros
Recettes : 5 998.22 euros
Section d'investissement
Dépenses : 2 000.00 euros
Recettes : 2 000.00 euros

Le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Article 5 – Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Le Secrétaire
Jean-François LE MIGNOT

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 6 mars 2026
Et publication ou notification le 6 mars 2026